# François, Elisée Prioleau

## Prêtre de l'Oratoire

Né à Niort (Deux Sèvres) le 6 oct. 1751

Mort à Juilly, le 21 août 1809

---

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet

Prêtre de l'Oratoire

Archiviste.

# Le P. François Elisée Prioleau

Registre de l'état civil de Juilly.

L'an 1809, le 22 du mois d'août à 8h du matin, par devant nous soussigné fesant les fonctions de maire et officier de l'état civil de la commune de Juilly, (S.et Marne) canton de Dammartin, sont comparus Messieurs Antoine Richard Prioleau, âgé de 56 ans; et Pierre Charles de la Boulaye Marillac, âgé de 37 ans; le premier, prêtre, et le second docteur en médecine et professeur de physique dans le collège de cette commune; et y demeurant tous les deux; lesquels nous ont déclaré qu'hier à 7 h. du soir, Monsieur François, Elisée Prioleau, prêtre, directeur du dit collège et maire de cette commune, est décédé dans sa maison à l'âge de 57 ans et 10 mois, et les déclarants, dont le premier est frère, et le second ami du défunt, ont signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture

A R Prioleau
Pr.

P. C de la Boulaye Marillac

Haquin adjoint faisant les fonctions de maire

Trioleau (François Elysée)

oratorien, professeur au collège de Juilly à la révol.n, devenu directeur de cet établ.t de 1796 à 1809.

C'était un esprit fin et cultivé, qui sut relever le collège.

Il était né à Niort (où son père était greffier) le 6 8.bre 1751, et est mort d'apoplexie à Juilly le 20 août 1809; il eut pour succ.r son frère Antoine Trioleau.

Les intransigeants de son temps reprochèrent au S.r Elysée Trioleau de n'avoir pas lutté à la révol.n, et d'avoir même accepté sous l'Empire les fonctions de maire de sa commune.

# Le Père François Elysée Prioleau

Né à Niort, Diocèse de Poitiers, le 6 oct 1751

Reçu le 5 juillet 1771

Prêtre à Pâques 1781

1772 6e et 5e à Loisons

1773 malade

1774 4e à Vendôme

1775 5. à Juilly

1776 " "

1777 2e "

1778 " "

1779 Rhétorique "

1780 Philosophie "

1781 " "

1782 " "

1783 " "

1784. 85 chanoine Juilly

M.M. 616 page 1 N° 3

le Confrère François Elisée Prioleault, laïc, âgé de 20 ans, natif de Niort, Diocèse de Poitiers, fils de Me Charles Prioleault, greffier en chef du siège de Niort, et de Dle Catherine Demply, ayant fait ses études d'humanités et de philosophie au collège de Niort, est entré le 13 juin 1771 à Paris, et a été admis le 21 du même mois

M.M. 613 p. 105 N. 421

François Elysée Prioleau né à Niort, Dio. Poitiers 6 oct. 1751
reçu le 5 juillet 1771, prêtre à Pâques 1781

1772 boissons 5. et 6
1773 malade
1774 Vendôme 4
1775 Juilly 3
1776 " "
1777 " 2
1778 " "
1779 " Rhet
1780 " Phil
1781 " "
1782 " "
1783 " "
1784 " chanoine
1785 " "

MM 617 P 136 N 4695 =
Le confrère François Elisée Prioleau, laïc
né à Niort, 19 ans 8 mois
fils de François Elisée Prioleau, greffier en chef du siège de Niort et
Catherine Dempsy
humanités et philos à Niort
entré à Paris le 15, reçu 21 juin 1771
pension 400# et entretien

---

Listes des Assemblées =

1782 Juilly Oct
1785 "
1788 "

---

M.M. 607, 5e catalogue, N 1362 =
François Elysée Prioleau, du diocèse de Poitiers, entré à Paris en 1771

- voir dossier NIORT
- voir "Hamel" hist. de Juilly
- Mss. 8°145 Rhétorique.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE

6 Prairial an 3e.

je vous envoye, cher et estimable Citoyen, une procuration du Cit Menoust qui vous mettra a même de toucher ce qui lui est du de l'arriéré de sa pension. en vérité je ne sçais comment vous exprimer ma reconnoissance de toutes les peines que vous avez la bonté de prendre pour nous. mais il est de la nature d'une belle ame de trouver du plaisir a faire le bien, sans même en vouloir des remercimens. aussi est-ce tous jours sans gêne et avec la plus grande confiance que je m'addresse a vous quand j'ai quelque service a demander. il en est encore un petit que j'espere de votre complaisance. c'est de vouloir bien faire viser, le certificat de résidence de deux enfans qui passent par Meaux pour se rendre dans leur famille. ils auront l'honneur de se présenter eux mêmes a vous et de vous remettre ce billet. recevez, cher et respectable Citoyen, l'assurance de mon estime et de mon bien sincere attachement. je vous salue fraternellement.

Prioleau

P.S. le bon Cit Lambois me charge de mille complimens et amitiés pour vous.

Au Citoyen Cretté

Chef de bureau a l'administration

du district

A Meaux

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE

je soussigné ci-devant superieur de la maison de l'oratoire de juilly, certifie que le citoyen jean Baptiste Broy autrefois frere de l'oratoire résidant dans la dite maison en qualité de dépensier, n'etoit ni prêtre ni employé a l'education, ni fonctionnaire public et n'etoit conséquemment tenu a aucun des sermens exigés des individus ci-dessus dénommés

a juilly le 11 Nivose an 9e

Prioleau

Je soussigné adjoint Municipal, certifie que la signature cy dessus est celle du citoyen Prioleau, et que foi doit y être ajouté. a Juilly ce treize Nivose an 9. de la Republique.

Jaquin

adj. Mpal

Vu pour la legalisation de la signature du Cn. Jaquin adjoint ~~Municipal~~ du Maire et la Commune de Juilly par nous sous préfet de l'arrondissement de Meaux. à Meaux le treize Nivose an neuf de l'ère Républicaine. rayé un mot nul

[illegible]

Rep le 8. Juin sous le no 725.

Juilly ce 4 juin 1808.

Je reçois sans réponse aucune [illegible] obligé de payer pour une [illegible] de 2 ou 3 mois. [illegible] les délais [illegible] fixés par le prospectus, j'aurai l'honneur de les voir et de m'entendre avec lui sur l'admission +

Monsieur

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 mai dernier demande une réponse extrémement détaillée; je crois y satisfaire en partie en vous faisant passer un prospectus de mon établissement. Quoique supérieur et propriaitaire de cette maison, je ne crains pas de dire qu'il n'en éxiste point où les principes puissent être meilleurs. Nous tendons tous a faire des Enfans qui nous sont confiés, des hommes honnêtes et vertueux, je pense que c'est le seul moyen de répondre aux intentions des parens qui veulent bien mettre a notre disposition un dépôt aussi precieux. Mais scrupuleux sur les devoirs de Religion, sans laquelle nous sommes convaincus qu'il ne peut éxister aucunes vertus morales, nous ne visons cependant pas a faire des Miracles qui n'appartiennent qu'a Dieu seul. aussi les Enfans ne recoivent ils a Juilly

+ de cet Enfant dans un Collège qui a des droits si bien acquis à l'estime générale et à la [illegible]

Monsieur Alexandre Général inspecteur

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

qu'une instruction de piété par semaines, n'entendent ils que deux Messes basses dans cet espace de temps, et font leurs prieres soir et matin. Voila toutes nos pratiques de dévotion. C'en est assez pour les rendre bons si le germe de la vertu est en eux; c'en est trop peu pour leur inspirer un fanatisme que nous aurions a nous reprocher.

au reste, Monsieur, si vous me faites l'honneur de venir, vous verrez par vous même la tenue de mon établissement, et vous en jugerez plus surement que sur toutes les explications que je pourrois vous en donner. La seule grace que j'aurai a vous demander, si vous persistez ensuite a me confier Mr votre fils, sera de hâter le moment de son arrivée, attendu qu'il approche du terme ou je me suis fait une loi de n'en plus admettre.

Recevez, Monsieur, l'assurance des sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être

votre tres humble et tres obéissant serviteur

Prideau

# Charles Privat de Molières

Confrère de l'Oratoire

frère de Joseph

Entré : 1698

Né aux Baux (Bouches du Rhône) , le 1677

Mort à , le

---

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. l'Oratoire

# Le Confrère Charles Privat de Molières

frère de Joseph

M.M. 592 = 5 oct 1699 ira de Lyon à Saumur étudier en philosophie. Son frère y était.

oct. 1700 est à Saumur, étudiant en physique et phie

oct. 1701 est à Rarey

24 oct. 1701 ira à Saumur étudier en théologie, 1re année

M.M. 607 = 4e catalogue, p. 143 N° 1200

Charles de Privat de Moulières, diocèse d'Arles, entré à Lyon en 1698, sorti

Catalogue de Juilly = en 1711, préfet de chambre à Juilly

MM. 612, page, N° 2048 de ma copie

Le Confrère Charles de Privat de Moulières, tonsuré

Né à Arles 21 ans

Fils de noble Charles de Privat de Moulières, seigneur de Baux et de Méthelinette de Robin de Barbantane

Humanités rhétorique seulement

Entré à ~~Paris~~ Lyon le, vêtu le 7 oct. 1698

aucune Pension promise

Bon, d'un tempérament délicat, d'esprit médiocre, de vue faible, sait peu de latin. a très bien fait ses exercices de piété

Sorti

M.M. 611, page 29, N° 88 =

Le confrère Charles de Privat de Moulières, 21 ans, diocèse d'Arles, fils de noble Charles de Privat de Moulières, seigneur de Baux, entré à Lyon le 20 septembre vêtu le 7 octobre 1698, a étudié en rhétorique. Tonsuré.

C'est un bon petit enfant, d'un tempérament délicat, de bon naturel. Vue faible. L'esprit assez petit. Il sait peu de latin. Il y a longtemps que M. son père le met en peine en quel collège on le mettra pour étudier en philosophie et le joindre avec son frère aîné, qui a étudié aux mathématiques à Angers et qui est disposé à faire quelque cinquième. Il s'est acquitté de bon cœur de tous ses petits exercices de piété. Diocèse d'Arles a obligation à ses parents.